

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N/Références : AR-PR-NOM-AC

Le Président,

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'AJEF ;

VU l'avis favorable du Bureau de l'AJEF ;

## ARRÊTE :

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Président de l'Association des Jeunes Élus de France nomme Anthony CASERA : conseiller spécial chargé du congrès.

### **Article 2 :**

Anthony CASERA sera rattaché au bureau du Vice-Président en charge du congrès, Jules CHAMOIX.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

### **Article 5 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 25 avril 2021.

Le Président,  
**Antonin MAHÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAHÉ', with a long horizontal stroke extending to the right.

Toute correspondance est à adresser à : Association des Jeunes Élus de France  
Monsieur Antonin MAHÉ  
31, rue de Gouédic, 22000 SAINT-BRIEUC  
Mail : [presidence@jeuneselusdefrance.fr](mailto:presidence@jeuneselusdefrance.fr)